

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 2019**

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h30 au deuxième étage du centre communautaire situé au 16, rue Principale nord à Montcerf-Lytton.

**Sont présents :**

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Madame	Marilyn Brunet	Conseillère

Présence dans la salle : 10 personnes.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain Fortin.

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Alain Fortin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

Mme Michaud fait lecture du moment de réflexion.

**2019-03-394      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-395      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019**

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2019, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-396

**ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE DU MOIS DE MARS 2019**

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'adopter les rapports suivants et ce, pour la période du mois de mars 2019;

Comptes à payer (incluant crédit fournisseurs)	33 991.73\$
Comptes payés	33 101.86
Liste des salaires nets	13 754.56\$

Adoptée à l'unanimité

2019-03-397

**AJUSTEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR ORDURES ET RECYCLAGE DU MATRICULE 4075-79-0004**

Il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'ajuster à la baisse le compte de taxes pour les ordures et le recyclage pour le montant de 4 500\$ et d'ajuster un montant également à la baisse de 1 000\$ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-3978

**AJUSTEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR LA TAXE ORDURES ET RECYCLAGE DU MATRICULE 3956-80-1924**

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'enlever la taxe d'ordures et de recyclage, compte tenu que l'édifice sur le terrain n'est pas considéré comme une maison habitable et de procéder à la modification de la fiche du contribuable.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-3979

**PAROISSE L'ASSOMPTION – ÉGLISE DE SAINT-PHILOMÈNE – OCTROI DE LA DERNIÈRE TRANCHE DU MONTANT SELON L'ENTENTE**

Il est proposé par la conseillère Marylin Brunet et il est résolu d'autoriser le versement du montant de 5 000\$, qui représente la dernière tranche du montant de l'entente entre la paroisse et la municipalité.

M. le conseiller Ward O'Connor s'abstient de voter sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-3980

**DEMANDE DE SUBVENTION 2018 -2019– CHEMIN À DOUBLE VOCATION**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fournis, à la demande de la Municipalité de Montcerf-Lytton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

<b>Chemins</b>	<b>Route tronçon</b>	<b>Longueur</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nb de camions chargés par année</b>
de l'Aigle	26414-02	3.4	Bois	Plus de 1000
de Montcerf (rue Principale Sud)	26410-03	3.0	Bois	Plus de 1000
du 2 <sup>e</sup> Rang	26420-01	1.25	Bois	Plus de 1000
du 6 <sup>e</sup> Rang	26412-01	6.8	Bois	Plus de 1000
<b>TOTAL</b>		<b>14.45</b>		

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés et ce, sur une longueur totale de 14.45km.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3981**      **RIAM – APPUI ET MAINTIEN DE LA QUOTE-PART POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** la RIAM a de nombreux projets de développement et qu'elle peut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAQIAR pour obtenir un important montant de subvention ;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIAM est une infrastructure de développement essentiel pour la région, que celle-ci accueille une base permanente de la SOPFEU en plus d'être un outil de développement économique et touristique pour la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIAM doit s'engager à financer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus suite aux travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la RIAM demande aux municipalités le maintien de la quote-part, et ce, sans augmentation, pour une période maximale de 4 ans pour le financement de sa part du projet.

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu que la municipalité donne son appui à la RIAM dans son projet de demande de subvention et qu'elle accepte le maintien du montant de la quote-part pour une durée maximale de quatre (4) ans pour la contribution de la RIAM dans le projet.

M. le conseiller Ward O'Connor s'abstient de voter sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3982      ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MTQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transport nous offre un renouvellement du contrat de déneigement pour un autre trois ans avec une majoration du prix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'accord pour procéder au renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu d'autoriser la direction générale à signer le contrat 8909-19-4902.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3983      OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SENTIERS À L'ORGANISME LE PERO**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue par l'organisme le Pôle d'excellence de récréotourisme de l'Outaouais (PERO) pour l'entretien des sentiers de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser monsieur le maire à signer le contrat avec l'organisme le PERO et ce, pour un montant maximal de 3 400\$ pour l'entretien des sentiers pour la saison 2019.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3984      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CESSION À TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LOT 3 318 679 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a offert à la municipalité à titre gratuit une partie du lot 3 318 679 du cadastre du Québec et ce, en vue d'y installer une borne sèche;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier est ouvert depuis 2013 et que le ministère a envoyé un rappel final avant de clore ce dossier;

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter l'offre de cession du MERN et d'autoriser la direction générale à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3985      ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-01-312**

Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'abroger la résolution 2019-01-312 concernant la rémunération des élus et de procéder par modification du règlement.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3986**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2018-12-293**

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'abroger la résolution 2018-12-293 concernant la convention de travail et de mandater la maire et la directrice général par intérim à déposer une nouvelle convention à une date ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

**2019-03-3987**

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

M. le conseiller Michel Dénomme donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour modifier le règlement sur la rémunération des élus. Ce règlement viendra modifier la rémunération de base annuelle, ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants. Le projet de règlement est présenté et déposé séance tenante et une dispense de lecture est accordée.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2019-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2014-65 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux RLRQ chapitre T-11.001, le maire, M. Alain Fortin, procède à la présentation du projet de règlement et à son dépôt, en cette séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, tel que libellé et décrit au présent procès-verbal.

**PROJET**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RRLQ chapitre T-11.001), le conseil de la municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses conseillers;

**CONSIDÉRANT QU'** en conformité avec l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus, le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité des voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire se prévaloir des dispositions précitées;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2014-65, présentement en vigueur, a été adopté lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et qu'il y a lieu d'actualiser la rémunération des élus;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'allocation de dépenses des élus municipaux est imposable au gouvernement fédéral en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le membre du conseil qui donne avis de motion de tel règlement doit, en même temps, présenter et déposer un projet de règlement.

Le conseil décrète ce qui suit :

La rémunération annuelle du maire sera augmentée de 500\$ et l'allocation de 250\$. La rémunération des conseillers sera augmentée de 166\$ et l'allocation de 83\$.

**Article 1 :**

La rémunération annuelle du maire sera augmentée de 500\$ et l'allocation de 250\$. La rémunération des conseillers sera augmentée de 166\$ et l'allocation de 83\$.

Ainsi les montants dans les articles 5 et 6 sont remplacés par les montants qui suivent :

	<b>Maire</b>	<b>Conseillers</b>
Rémunération de base :	14 408.16\$	4801.92\$
Allocation de dépenses :	7 204.08\$	2400.96\$
<b>Total :</b>	<b>21 612.24\$</b>	<b>7 202.88\$</b>

**Article 2 :**

Le présent règlement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 3 :**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**2019-03-3988      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
M. Alain Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Emmanuelle Michaud  
Directrice générale par intérim

**Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussignée, Emmanuelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim